

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2017

Délibération A5

Objet : actions de formation des personnels extérieurs au SDIS 36 : tarification afférente.

Exposé des motifs :

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre (SDIS 36) accueille régulièrement en formation des personnels extérieurs à l'établissement public d'origine les plus diverses : entreprises, SDIS mais également le secteur public local comme national.

Par délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2012, les tarifs actuels ont été arrêtés selon les critères suivants :

- niveau de qualification exigé du/des formateurs
- matériel, documentation et locaux mis à disposition
- temps de préparation, frais de dossier
- engins utilisés : facturés conformément à la délibération du conseil d'administration relative aux prestations payantes – tarification 2018.

Il convient de réévaluer les tarifs pour l'année 2018, selon un taux moyen de 3%.

Le conseil d'administration adopte la délibération suivante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2012 relative à la formation des personnels extérieurs au service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;

VU la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2017 relative aux prestations payantes – tarification 2018;

DECIDE

Article unique : à compter du 1^{er} janvier 2018, la tarification du jour de formation par stagiaire est arrêté ainsi qu'il suit :

Niveau de qualification exigée du (des) formateur(s) :

o Niveau 1 - moniteur	23,19 €h
o Niveau 2 – instructeur	41,22 €h
o Niveau 3 - spécialiste	57,97 €h

Matériel, documentation et locaux mis à disposition :

o Location CEPARIM :	811,50 €/j
o Location plateau gaz :	347,78 €/j
o Location ARI (dossard, bouteille, masque)	35,94 €/j
o Kit secourisme pour 6 stagiaires :	173,89 €/j
o Mannequin SSSM « resusci Anne »	231,86 €/j

- Mannequin Incendie : 23,20 €/j
- Location salle de cours équipée : 53,34 €/j
- Location extincteurs (tarif pour 1 appareil)
 - Eau pulvérisée : 15,65 €/j
 - Eau pulvérisée avec additif : 21,44 €/j
 - Poudre polyvalente : 34,77 €/j
 - CO2 – 2 kg : 38,26 €/j
 - CO2 – 5kg : 51,01 €/j
- Location simulateur de feu : 45,21 €/j
- Location appareil à fumée : 34,77 €/j
- Documentations/outils pédagogiques distribués : Coût d'achat
- Restauration/hébergement : Coût d'achat

Temps de préparation, frais de dossier : 34,77 €/j de formation

Engins utilisés : facturés conformément à la délibération du conseil d'administration relative aux prestations payantes – Tarification 2018

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le 19 DEC. 2017

Publié, affiché, notifié le 19 DEC. 2017

Serge DESCOUT

Serge DESCOUT